

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS INTERNE DE CHEF DE TRAVAUX D'ART,
BRANCHE PROFESSIONNELLE « CRÉATION
CONTEMPORAINE », DOMAINE D'ACTIVITÉ
« TEXTILE »**

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'admissibilité.....	3
2) L'admission.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement du concours interne	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	5
1) L'épreuve écrite.....	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
C) L'épreuve pratique d'admission.....	5
III. Les statistiques	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'admissibilité

Selon l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture, « *la phase d'admissibilité comporte les épreuves ci-après :*

1. *Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport de synthèse à partir d'un dossier et faisant appel à des connaissances relatives aux branches professionnelles (durée : quatre heures ; coefficient 3) ;*
2. *Une épreuve orale d'histoire de l'art correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles fixées par l'arrêté du 6 novembre 1995 susvisé, consistant en un exposé de cinq minutes suivi de questions (durée totale : quinze minutes ; temps de préparation : vingt minutes ; coefficient 2) ».*

2) L'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 6 novembre 1995 cité ci-dessus, « *la phase d'admission comporte une épreuve pratique correspondant, au choix du candidat, à l'un des domaines d'activité des branches professionnelles (...), consistant en la conception ou le commentaire d'un projet de création, ou d'un projet de restauration et de conservation préventive, ou d'un projet de mise en valeur et présentation de collections, et des modalités de sa mise en oeuvre, faisant appel à de hautes compétences techniques et artistiques (coefficient 5) ».*

Plus précisément, pour la branche professionnelle « création contemporaine », l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art l'épreuve pratique décrit l'épreuve pratique comme portant pour chaque métier :

- « - *soit sur le commentaire d'un objet : le candidat effectuera devant le jury la description des opérations de conception, réalisation de l'objet, l'analyse critique de ces travaux, une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées ;*
 - *soit sur la réalisation d'un projet sous forme d'esquisses aquarellées ou de volume et sur l'exécution d'un dessin coté aux dimensions réelles de l'objet.*
- (durée de préparation deux heures, exposé vingt minutes, questions du jury : quarante minutes) ».*

Par ailleurs, l'article 5 de l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture prévoit que « *les candidats admissibles peuvent demander à subir une épreuve facultative de langue étrangère. Cette épreuve écrite consiste en la traduction sans dictionnaire (sauf pour l'arabe) d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes: allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe (durée : une heure; coefficient 1) ».*

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Vincent COCHET, conservateur en chef du patrimoine, département conservation, musée et domaine national du château de Fontainebleau ;

Membres de ce jury :

- Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », cheffe de service, département de la production, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Odile BERTHIER-SURTEL, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », atelier de tissage de tapis, Manufacture nationale de la savonnerie de Lodève, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », sous-chef d'atelier, Manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours interne

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 16 novembre au 21 décembre 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 3 mai 2017
Dates de l'épreuve orale d'admissibilité	Les 18 et 19 mai 2017
Réunion d'admissibilité	Le 19 mai 2017
Épreuve facultative de langue	Le 30 juin 2017
Dates de l'épreuve pratique d'admission	Les 3 et 4 octobre 2017
Réunion d'admission	Le 4 octobre 2017

B) Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité et d'admission du concours de chef de travaux d'art ont pour objectif de sélectionner les candidats les plus à même non seulement de démontrer leurs connaissances dans le domaine de la technique et de l'histoire du domaine d'activité « textile », mais aussi leur capacité à réagir dans le cadre de projets ambitieux, en analysant les contraintes de leur métier, l'évaluation des moyens à mobiliser et les choix techniques et éventuellement esthétiques qui pourraient en découler.

Les candidats inscrits ne se sont pas tous présentés aux épreuves d'admissibilité.

1) L'épreuve écrite

Les réactions des candidats au sujet de l'épreuve écrite ont été très hétérogènes, donnant le sentiment globalement d'une mauvaise gestion du temps imparti pour la rédaction de leur note de synthèse, avec des copies inachevées et une réflexion inaboutie sur le sujet proposé (paraphrase du sujet). En revanche, les candidats ont globalement argumenté leurs choix de modèles, leurs réflexions techniques, le choix des matériaux et les contraintes de calendrier. Toutefois, ils ont généralement sous-estimé leur rôle dans la participation au projet d'exposition à la galerie des Gobelins au profit de la livraison d'un objet fini pour l'hôtel Matignon. La force de proposition, dans les limites du sujet, peut être considérée comme limitée.

Une attention particulière a été portée à la volonté de créer une cohérence esthétique entre les œuvres à réaliser, y compris le mobilier parfois rapidement mis de côté, et la distribution des projets entre les équipes et les ateliers. Le projet ambitieux permettait de sonder la manière d'argumenter quant à la faisabilité du projet ou son séquençage. Les approches « minimalistes », régies par le simple pragmatisme (œuvres de petites dimensions) n'apparaissent pas comme des réponses adaptées, tout comme les absences de choix, sous prétexte de validation hiérarchique.

En outre, il convient que des efforts en orthographe et en grammaire soient réalisés.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

L'épreuve comportait différents sujets balayant la création textile depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours et incitait le candidat, avec l'aide d'illustrations fournies, à exposer de manière construite ses connaissances.

À cette occasion, le constat de nombreuses lacunes sur l'histoire de la tapisserie et/ou du tapis a pu être fait, tout comme le « repli » du candidat vers la technique ou l'atelier dont il est issu, alors que le jury attendait une approche plus large, mettant les créations des manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie en liaison avec d'autres techniques textiles comme l'impression, la soierie, etc.

Outre quelques exposés hors sujet ou très approximatifs, notamment au sujet de la chronologie, certains candidats ont pu mettre en avant leur capacité à organiser leurs connaissances et à recourir à des exemples précis et pertinents.

C) L'épreuve pratique d'admission

Le jury a opté pour des sujets correspondant au commentaire d'un objet/projet pour lequel le candidat devait effectuer la description des opérations de conception et de réalisation, l'analyse critique de ces travaux et une proposition argumentée des méthodes de traitement préconisées.

L'épreuve a permis de mettre en lumière non seulement les connaissances techniques des candidats quant aux matériaux et aux évaluations de temps de tissage, mais aussi les réactions que pouvaient entraîner des projets offrant éventuellement des contraintes de lieu, des questions d'interprétation du traitement graphique et de mise en place sur le métier. Les choix les plus argumentés ont été privilégiés, surtout lorsque ceux-ci témoignent d'un engagement dans la réalisation du projet, notamment dans le refus de certaines options et/ou la réflexion sur la présentation des œuvres.

Toutefois, comme dans le cas de l'épreuve orale d'admissibilité, les candidats tendent à se réfugier dans la sphère de leur atelier d'origine, avec des moyens parfois peu adaptés aux dimensions d'un projet donné, aboutissant à des hors-sujets. L'analyse du contexte de la « commande » est primordiale pour évaluer la faisabilité et proposer les matériaux et les dimensions les plus appropriés, tout comme l'organisation du travail en équipe.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 11.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	8	8	3	1	1	1
Femmes	17	17	12	6	6	6
Total	25	25	15	7	7	7

Seuil d'admissibilité : 10,1 sur 20.

Amplitude des notes : de 4,7 à 18,2 sur 20.

Seuil d'admission : 10,8 sur 20.

Amplitude des notes : de 10,8 à 18,4 sur 20.

Monsieur Vincent COCHET
Président du jury